

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

5

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

15

De votants

21

### OBJET

Budget Primitif  
Année 2026

Date de la convocation : 17/02/2026

Nombre de votes pour : 17 Fonc. /16 Inv.  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 4 fonctionnement  
5 investissement

### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

### Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis, Mme PRUVOST Gisèle qui avait donné pouvoir à Mme MOKRI Djamila, M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc, M. DELAME Cédric qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique,

### Absents excusés :

Mme MATS Anik, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre.

### Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,  
VU la délibération n° 2 en date du 2 mars 2026 portant sur la reprise anticipée des résultats constatés de l'exercice 2025 pour le budget de la commune,  
VU l'avis émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 9 février 2026

CONSIDERANT le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

4 abstentions pour la section de fonctionnement :

M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique + pouvoirs : Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric

5 abstentions pour la section d'investissement :

M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie + pouvoirs : Mme LOISEL Marie-Christine, M. DELAME Cédric

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260302-03MARS26\_05B-DE

**DECIDE** d'adopter le budget communal 2026 qui se présente de la manière suivante :

**Section de fonctionnement (en équilibre)**

|          |                |
|----------|----------------|
| Dépenses | 2 872 351.00 € |
| Recettes | 2 872 351.00 € |

**Section d'investissement (en équilibre)**

|          |              |
|----------|--------------|
| Dépenses | 844 507.00 € |
| Recettes | 844 507.00 € |

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260302-03MARS26\_05B-DE

Le Maire,

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)